



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de VISKER

2 Carrera de Marca-Devath 65200 VISKER

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 11 Octobre 2011

Compte rendu de la séance :

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le Mardi 11 Octobre 2011 à 21H sous la présidence de Mme Maryse VERDOUX, Maire.

Présents : Marcel BOURIETTE – Jacques DANION – Martine DOMECH – Stéphane JOLY – Marc LAFFONT
Alain MONTEGUT – Eric POIROUX – Maryse VERDOUX

Absents excusés : Daniel DOMECH – Karine DOMECH-MIQUEU – Didier MEDAILLON

Secrétaire de séance : Alain MONTEGUT

Ordre du jour :

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Renouvellement du contrat de l'employé municipal- Virements de crédits- Location logement communal « Presbytère »- Travaux en cours et prévisions 2012- Divers |
|--|

I – Renouvellement du contrat de l'employé municipal

Mme le Maire rappelle qu'Eric DUCOS, employé municipal, a été embauché le 15 Novembre 2008 sous contrat à durée déterminée de 3 ans, renouvelable 1 fois.

Ce contrat arrive donc à son terme le 14 Novembre prochain. Trois possibilités s'offrent à nous :

- ne pas renouveler son contrat
- Renouveler le contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans
- Embaucher Eric DUCOS en contrat à durée indéterminée

Mme le Maire rappelle le constat fait en réunion préparatoire : d'une part l'amélioration de son rendement depuis son embauche en CDD et l'achat du véhicule, d'autre part la persistance d'un manque d'autonomie et de polyvalence.

Après discussion, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, de renouveler son contrat pour une durée de 3 ans à compter du 15 Novembre 2011.

II – Virements de crédits

Mme le Maire informe l'assemblée de la nécessité de faire un virement de crédits au compte 11-2183 (matériel) pour permettre le paiement des aménagements commandés :

Clôture bois pour les platanes, le lavoir « dera Pasada » et le terrain au bas du village, 1 table et banc pour le lavoir et 2 poubelles (1 pour les platanes et 1 pour le lavoir), le tout pour un montant H.T. de 3206,19 € (3765,22 € T.T.C.) Reste à prévoir le panneau plan du village (devis actualisé non reçu à ce jour) mais qui avoisine les 1500,00 € T.T.C.

Mme le Maire explique les dépenses « imprévues » imputées jusqu'à aujourd'hui au compte 11-2183 :

- Traceur : 274,18 € T.T.C.
- Photocopieur : 1375,40 € T.T.C.
- Plan du village (mairie) : 1466,76 € T.T.C.
- Claustra (secrétariat mairie): 1512,34 € T.T.C
- Chaises, tables et casques audios supplémentaires pour l'école : 897,92 € T.T.C.

Reste sur ce compte 1748,50 € mais, en commande, le drapeau pour les Anciens combattants (coût : 1218,60 € T.T.C.)

Au vu des disponibilités budgétaires, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'effectuer un virement depuis le compte 13-2315 (voirie) au compte 11-2183 (matériel) de 7 000 €.

III – Location logement communal « Presbytère »

Mme le Maire rappelle le départ de Mme CARRE et la nécessité de refaire les peintures du RdCh ainsi que le sol de la cuisine (linoléum).

Elle explique ensuite la demande faite par Mr et Mme LABBE, locataires au-dessus de l'école, pour ce logement, en raison notamment d'un manque d'espace dans leur appartement actuel (pour une famille de 4 adultes, 2 enfants et 3 chiens !). Elle précise que la famille propose de refaire elle-même les peintures, puis demande à l'assemblée de se prononcer d'abord sur le principe : proposition acceptée à l'unanimité.

Mme le Maire demande ensuite à l'assemblée de se prononcer sur les conditions demandées et sur le montant du loyer.

En ce qui concerne les conditions, la municipalité achètera elle-même les fournitures (évaluées grossièrement à 2000 €) et laissera 3 mois à la famille pour effectuer les travaux, tout en leur permettant de loger dans la maison à titre gratuit pendant 3 mois, de façon à « compenser » leur investissement.

La municipalité vérifiera la conformité dans 3 mois.

En ce qui concerne le montant du loyer, Mme le Maire rappelle que le logement était loué jusqu'à ce jour pour un montant de 560 € mensuels (non réévalués depuis 2007 en raison de la vétusté des locaux) et propose une augmentation en raison des travaux effectués (chaudière neuve, doubles-vitrages, clôture).

Le Conseil Municipal décide, à la majorité des présents, de porter ce loyer à 600,00 € / mois (1 proposition à 580,00 € / mois).

La famille LABBE pourra donc disposer du logement dès le mois prochain, dès que nous aurons changé le sol de la cuisine et terminé la clôture.

IV – Travaux en cours et prévisions 2012

Mme le Maire précise que les travaux prévus sont en majorité réalisés. Reste la toiture du logement « Isidore » qui sera effectuée en fin d'année.

Les travaux d'aménagement extérieur (lavoir « dera Pasada », platanes, terrain du bas du village) seront effectués par nos soins, avec l'aide d'Eric (employé municipal) dès réception des matériaux, prévue la semaine prochaine.

Martine DOMEK rapporte des réflexions entendues au sujet de la dangérosité de l'accès à l'église, et de la difficulté d'accès pour les personnes handicapées (exemple : une personne en fauteuil roulant lors des derniers obsèques).

Mme le Maire déplore tout d'abord le fait que les personnes ne viennent pas directement à la mairie pour en parler, et rappelle ensuite que ce sujet a déjà fait l'objet d'un débat et même d'un devis.

Eric POIROUX et Alain MONTEGUT rappellent que, au vu du devis onéreux en raison notamment de la difficulté engendrée par la présence de tombes très près du passage, le Conseil Municipal avait considéré que ces travaux n'étaient pas extrêmement prioritaires et les avait différé.

Alain MONTEGUT note que des centaines de communes, aux budgets plus importants que celui de VISKER, ne sont toujours pas aux normes en matière d'accessibilité.

Eric POIROUX évoque aussi la « séparation des églises et de l'état »...

Mme le Maire rappelle toutefois le devoir des municipalités de se mettre en conformité, même si peu de personnes fréquentent l'église...

Sujet à évoquer de nouveau lors du prochain conseil municipal en prévision pour 2012, de même que l'agrandissement du cimetière...

V- DIVERS

Mme le Maire précise que certaines personnes ont demandé si une coupe de bois était prévue cette année.

Marcel BOURIETTE rapporte le souhait de certains agriculteurs de LOUCRUP de faire couper certains arbres gênants pour l'exploitation de leurs terrains.

Stéphane JOLY rappelle à ce sujet la proposition de Philippe POUHEY, de l'ONF, de faire le tour avec nous et déterminer les coupes possibles sur cette plantation.

Proposition acceptée à l'unanimité.

Les quantités seront déterminées en fonction de la disponibilité et du nombre de demandes.

La séance est levée à 23H

Vu par nous, Maire de la commune de VISKER

Pour être affiché le : 12 Octobre 2011 à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait en Mairie à VISKER,
le 13 octobre 2011.

Le Maire
Maryse VERDOUX